



**Domaine  
du Collet**

**DOMAINE DU COLLET**

44760 Les Moutiers en Retz

Tél. 02 40 21 40 92

Fax 02 40 21 45 12

domaineducollet@orange.fr

[www.domaine-du-collet.com](http://www.domaine-du-collet.com)

## CONTRAT DE LOCATION

Merci de bien vouloir nous retourner le contrat complété et signé.

Nom : .....Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : .....Ville : .....

Pays : .....Tél : .....

E-mail : .....

Composition de la famille :

Nom	Date de naissance
-----	-------------------

1.....

2.....

3.....

4.....

5.....

6.....

Animal..... N° Immatriculation .....

Réservation :

\* Mobil-Home 2/4 pers

\*Roulotte 2/4 pers

\* Mobil-Home 4/6 pers 2 chambres

\*Mobil-Home 4/6 pers 3 chambres

\* Emplacement : tente

caravane

camping-car

\*Electricité : OUI ou NON

**Date d'Arrivée** : ..... **Date de Départ** : .....

Ci-joint un acompte de .....

Mode de Règlement :

- Chèque

-Chèque Vacances

-Virement/Transfer

Je soussigné(e)....., déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepter

Date

Signature

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2018

**Paiement** : Toutes les réservations de mobil - homes doivent être accompagnées d'un acompte de 20% du montant total+ les frais de réservation. La réservation n'est effective qu'après versement de cette somme (Pour les chèques, ils devront être libellés au nom de : « SARL Domaine du Collet ». Le solde de la location sera réglé au plus tard un mois avant l'arrivée. Une caution de 300 euros sera perçue dès le jour de l'arrivée ainsi qu'un chèque de 80 euros pour le nettoyage. Ils seront restitués après inventaire et état des lieux sous déduction éventuelle des frais de remplacement des objets manquants ou des frais de réparation des dégâts causés pendant le séjour. Le nettoyage de la location est à la charge du locataire. En cas de propreté douteuse, le chèque de 80 euros sera retenu par le camping. Le matériel de chaque location fait l'objet d'un inventaire chiffré. Le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler toute anomalie le jour même.

**Annulation** : En cas d'annulation moins de 30 jours avant la date d'arrivée, les sommes versées sont conservées. Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé. Passé un délai de 24h à compter du jour prévu d'arrivée, si le locataire n'a pas prévenu de son retard et de sa nouvelle date d'arrivée, nous nous réservons le droit de relouer la location, les sommes versées étant conservées à titre d'indemnité.

**Paiement** : Toutes les réservations d'emplacement doivent être accompagnées d'un acompte de 30% + les frais de réservation. La réservation ne sera effective qu'après versement de cette somme (Pour les chèques, ils devront être libellés au nom de : « SARL Domaine du Collet ». Le solde du séjour sera réglé à l'arrivée.

**Annulation** : En cas d'annulation de moins de 7 jours, les sommes versées sont conservées. Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé.

**Personnes** : Le nombre de personnes autorisées dans un mobil – home 2/4 personnes est de 4 personnes maximum et dans un mobil – home 4/6 personnes, 6 personnes maximum. Sur un emplacement, le nombre de personnes autorisées est de 6 personnes maximum.

**Véhicules** : un seul véhicule par emplacement est possible pour les locations de mobil home.

**Visites journée** : les visiteurs doivent présenter à la réception une pièce d'identité et régler un forfait de 5 euros.

**Animal** : (supplément 4 euros/jour). Seuls sont admis les animaux de petite taille (- de 10 kg) sauf chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie. Tatouages et vaccinations obligatoires. Le carnet de santé est obligatoire. Les animaux doivent être tenus en laisse.

**Règlement intérieur** : Les résidents du camping sont tenus de se conformer au règlement intérieur du camping disponible auprès de la réception, notamment en ce qui concerne le calme nocturne. En cas de non-respect de celui-ci ou de comportement incompatible avec la vie du camping ou la sécurité, l'expulsion des contrevenants pourra être décidée par le gérant. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué sur le montant du séjour.

**Piscine** : MAILLOT DE BAIN OBLIGATOIRE. Chaque personne séjournant au Domaine du Collet doit porter au poignet un bracelet résident. Ce bracelet est obligatoire.

**Responsabilité** : La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale, n'est pas engagée en cas de : vol, perte ou dommage de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour. Les litiges éventuels seront de la compétence exclusive du Tribunal d'Instance.